



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique énergétique

Question orale n° 823

Texte de la question

M. Didier Gonzales attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur la présence d'un dépôt de carburants classé Seveso II sur la commune de Villeneuve-le-Roi. Ce site de plus de 83 000 m² est implanté dans la zone d'activités de la Carelle et présente une multitude de risques. Situé dans l'axe de la piste n° 3 de l'aéroport d'Orly, il est survolé chaque année à très basse altitude par 120 000 avions (un Airbus de la Tarom a d'ailleurs bien failli s'écraser dans ce secteur en 1994). Son installation en bord de darse et en zone inondable fait peser un risque pour l'éco-système de l'île de la darse et pour la Seine elle-même. Ce dépôt pétrolier est par ailleurs situé juste en amont de la zone de captage de l'usine des eaux de Choisy-le-Roi. Les quartiers résidentiels et équipements scolaires de la ville sont édifiés à moins de 500 mètres et son activité engendre la circulation d'une centaine de gros camions-citernes par jour dans la commune. Enfin, selon une étude de la préfecture, 6 620 habitants de la commune et 1 457 salariés travaillant à proximité sont inclus dans son périmètre de dangerosité. Or, dans le même temps, l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine amont et la municipalité villeneuvoise se sont fixés pour objectif de revaloriser tout ce secteur, qu'un des architectes du Grand Paris a également mis en évidence dans son projet. Face au cumul de risques, la délocalisation du dépôt reste la meilleure garantie pour la population et l'environnement. Cette délocalisation fait partie des objectifs stratégiques de l'opération d'intérêt national ORSA. Plusieurs hypothèses sont d'ailleurs à l'étude concernant cette délocalisation ainsi que celle d'un autre site Seveso II du secteur, celui de Vitry-les-Ardoines. Dans ce contexte, il lui demande de confirmer l'engagement du Gouvernement en faveur de la délocalisation du site GPVM de Villeneuve-le-Roi.

Texte de la réponse

PROJET DE RELOCALISATION DU DÉPÔT DE CARBURANTS DE VILLENEUVE-LE-ROI

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Gonzales, pour exposer sa question, n° 823.

M. Didier Gonzales. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme, mes chers collègues, sachant le Gouvernement très impliqué dans la protection des populations et de l'environnement contre les risques technologiques, j'appelle son attention sur le dépôt de carburant classé Seveso II de Villeneuve-le-Roi.

Situé dans l'axe de la piste n° 3 de l'aéroport d'Orly, le dépôt est survolé chaque année à très basse altitude par plus de 100 000 avions. Un Airbus de la Tarom a d'ailleurs failli s'écraser dans ce secteur.

Il se trouve par ailleurs en zone inondable, juste en amont de la zone de captage de l'usine des eaux de Choisy-le-Roi, et à moins de cinq cents mètres des quartiers résidentiels et des équipements scolaires, de sorte que plus de 6 000 Villeneuvois et 1 400 salariés travaillant à proximité sont inclus dans son périmètre de dangerosité. En outre, des centaines de camions-citernes parcourent chaque jour ce secteur enclavé.

Dans ce contexte, plutôt qu'un plan de prévention des risques technologiques, une relocalisation du dépôt serait la meilleure garantie pour la population et l'environnement. La relocalisation fait partie des objectifs stratégiques de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont, que mène le Gouvernement. La population et la

municipalité villeneuvoises la réclament d'ailleurs depuis plusieurs années.

Ce secteur, comme celui de Vitry, où se situe un autre dépôt de carburant Seveso, a vocation à être revalorisé dans le cadre de l'OIN et du Grand Paris. Avec l'OIN, nous avons donc proposé que ces dépôts Seveso soient relocalisés sur un site d'accueil commun, en bordure de l'emprise aéroportuaire d'Orly. Les premières études ont montré que, si cette solution n'est pas à même de diminuer le nombre de personnes concernées par le risque, elle supprimerait du moins la multitude de risques que font peser les sites de Villeneuve-le-Roi et Vitry.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, confirmer l'engagement du Gouvernement en faveur de la relocalisation ?

Mme la présidente. La parole est à M. Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme. M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme*. Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, ce dossier fait l'objet d'un long travail de mes services, en lien étroit avec l'équipe chargée d'animer la réflexion autour de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont.

Ce dépôt, comme tous ceux de grande capacité, est effectivement classé Seveso, ce qui permet une vigilance accrue des services de l'État, notamment afin de prendre en compte les risques potentiels que crée le site pour les populations riveraines ou la zone de captage. Des inspections très régulières sont menées par les services d'inspection des installations classées. En outre, les études de dangers sont régulièrement mises à jour afin d'identifier tous les scénarios d'accidents possibles et de vérifier que des mesures de prévention et d'alerte satisfaisantes sont mises en place.

Afin d'assurer une meilleure protection des riverains, le Parlement a voté le 30 juillet 2003 une loi prescrivant la réalisation de plans de prévention des risques technologiques autour de tels sites. Ils permettront, autant que nécessaire, de continuer à réduire le risque à la source et d'agir sur l'organisation des acteurs autour du site, sur l'urbanisation existante et sur l'urbanisation future.

Cependant, si une solution concertée peut apparaître entre les différentes collectivités concernées et les exploitants du dépôt pétrolier en faveur d'un déménagement à proximité, le Gouvernement y sera bien entendu favorable, sous réserve que la solution retenue n'amoindrisse pas la capacité de stockage des dépôts en Île-de-France, qui est limitée. C'est par conséquent cette solution qu'il retiendra, dès lors qu'un accord entre les différents acteurs - collectivités et exploitants - aura été trouvé.

Données clés

Auteur : [M. Didier Gonzales](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 823

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11243

Réponse publiée le : 24 décembre 2009, page 10254

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 2009